

Bureau : 1336 Route de Balleroy
Les Ecoles
14330 LE MOLAY-LITTRY

Téléphone : 02.31.21.42.27

Service Enfance Jeunesse

Antenne ISIGNY-SUR-MER

16, rue Emile Demagny
14230 Isigny-sur-Mer

Contact : celine.gary@isigny-omaha-intercom.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Accueils de Loisirs

Osmanville

et

Crouay

**Mercredis et vacances
scolaires**

I - Présentation

L'Accueil de Loisirs est ouvert à toutes les filles et tous les garçons de 3 à 11 ans. Il fonctionne toute l'année le mercredi (périodes scolaires) et les vacances scolaires en A.C.M.S.H. Il est agréé par le Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Calvados.

II - Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs est ouvert :

En période scolaire, les mercredis :

A la journée ou à la demi-journée avec possibilité de restauration et de garderie (matin et/ou soir).

Pendant les vacances scolaires :

A la journée avec possibilité de restauration et de garderie (matin et/ou soir).

Chaque famille accompagne son (ses) enfant(s), à l'accueil de loisirs et signe la feuille d'émargement. L'accueil et le départ sont des moments d'échanges entre l'équipe pédagogique et les familles. Un animateur référent accueille les enfants et leurs familles en étant disponible pour eux.

Le programme est établi pour chaque période (de vacances à vacances pour les mercredis et pour chaque période de vacances). Les activités sont préparées au cours de réunions regroupant toute l'équipe pédagogique (animateurs, directeur).

III - Les activités

- chants, musique, contes, lecture, repos,
- activités sportives,
- activités manuelles,
- petits jeux éducatifs,
- passerelles avec Local Ado,

- visites...
- découvertes d'autres cultures et d'autres modes de vie,
- grands jeux (en pleine nature...),
- promenades, découverte du milieu naturel,

Les enfants et l'équipe pédagogique proposent et établissent un programme d'activités pour la journée dans le cadre du projet pédagogique et du thème proposé. Sauf exception, vous ne pouvez pas récupérer votre enfant pendant les temps d'activités de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17 heures inclus.

En cas de départ anticipé exceptionnel, les parents devront en faire part à l'équipe et décider ensemble de l'heure de départ afin de la noter sur la feuille de présence et y apposer leurs signatures pour dégager la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

IV - Journée-type

- **Journée-type du mercredi**

- ✓ De 8h15 à 9h : Arrivée des enfants et jeux en accès libre
- ✓ 9h 15 : Petit déjeuner pour ceux qui le souhaite
- ✓ De 9h45 à 11h45 : Temps d'activités
- ✓ De 11h45 à 12h : Départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine ou qui viennent seulement le matin
- ✓ De 12h à 13h: Repas
- ✓ De 13h15 à 13h30 : Accueil des enfants qui ne mangent pas à la cantine, départ des enfants ayant bénéficié de la restauration mais ne restant pas l'après-midi
- ✓ Jusqu'à 14h : Temps calme ou temps de repos
- ✓ De 14h à 16h : Temps d'activités
- ✓ De 16h à 17h : Goûter puis jeux libres
- ✓ De 17h à 17h30 : Retour auprès des familles

- **Journée-type des vacances scolaires**

- ✓ De 8h15 à 9h : Arrivée des enfants et jeux en accès libre
- ✓ 9h 15 : Petit déjeuner pour ceux qui le souhaite
- ✓ De 9h45 à 11h45 : Temps d'activités
- ✓ De 11 h 45 à 12h : Départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine
- ✓ De 12h à 13h: Repas
- ✓ De 13h15 à 13h30 : Accueil des enfants qui ne mangent pas à la cantine
- ✓ Jusqu'à 14h : Temps calme ou temps de repos
- ✓ De 14h à 16h : Temps d'activités
- ✓ De 16h à 17h : Goûter puis jeux libres
- ✓ De 17h à 17h30 : Retour auprès des familles

Pour le bien-être de tous, enfant et l'équipe pédagogique, nous prions les parents de respecter les horaires d'accueil et de fermeture.

Des contraintes organisationnelles imposent le respect des horaires le matin (départ en sortie, communication des effectifs réels à la cuisine, mise en route des activités...) et le soir (respect du personnel encadrant)

Le non-respect répété des horaires par les familles pourra justifier un refus d'admission des enfants dans la structure d'accueil.

En cas de sortie extérieure modifiant les horaires de retour, les parents seront prévenus des horaires.

V - Garderie

De 7h30 à 8h15

De 17h30 à 18h15

La réservation se fait au plus tard 48h avant le jour souhaité.

En cas d'empêchement ou de contretemps, les parents sont tenus d'appeler l'accueil de loisirs.

L'accueil de garderie décline toute responsabilité pour tout événement survenu avant 7h30 et après 18h15.

La ponctualité permet à ce service de rester gratuit. Si les règles d'inscriptions et les horaires ne sont pas respectés, l'équipe pédagogique se réserve le droit de refuser l'enfant à la garderie lors des inscriptions suivantes.

VI - Inscription annuelle, réservation et paiement

Le dossier administratif annuel est obligatoire et s'effectue soit par mail ou soit lors d'un rendez-vous auprès des directeurs des accueils de loisirs.

Les familles doivent être munies de :

- ✓ La carte vitale du responsable légal,
- ✓ La déclaration des revenus de l'année N-2 des responsables légaux
- ✓ Le numéro d'allocataire du régime de la famille (CAF ou MSA)
- ✓ Le carnet de santé du (ou des) enfant(s)

Les responsables légaux des enfants fréquentant la structure devront remplir :

- ✓ La fiche sanitaire de liaison (valable de septembre à fin août)
- ✓ La fiche d'inscription annuelle (valable de septembre à fin août)

L'ouverture des réservations se fait en deux temps :

- ✓ un premier créneau pour les familles habitant le territoire d'Isigny-Omaha Intercom
- ✓ un second créneau ouvert également aux familles hors territoire.

Pour chaque période d'ouverture des réservations, les dates sont précisées dans la communication faite par le service jeunesse aux familles.

Les réservations se font soit par mail ou soit lors d'un rendez-vous auprès des directrices en remplissant les fiches de réservation par période. Les réservations sont validées par les directrices dès que les parents ont restitué la (les) fiche(s) de réservation originale(s) accompagnée(s) du règlement financier.

Toute réservation est définitive et ne peut être modifiée (dates, journée ...)

Toute absence devra être signalée à la directrice ou à l'équipe d'animation, aucun remboursement ne sera effectué. Seule la présentation d'un certificat médical, daté du jour de l'absence et fourni dans un délai de 10 jours, entraînera un report sur la facture suivante de l'année en cours.

Pour la restauration, vu le délai de commande de 48h, les 2 premiers repas sont dus et ne pourront pas faire l'objet d'un report.

Autorisations parentales :

La responsabilité des parents reste entièrement engagée tant que l'enfant n'est pas pris en charge par un animateur lors de l'arrivée à l'Accueil de Loisirs. Lorsqu'un parent ou responsable légal, ne peut venir chercher son (ses) enfant(s) lui-même, il doit impérativement transmettre à la directrice ou aux animateurs, une autorisation écrite, donnant pouvoir à un tiers clairement désigné pour quitter l'Accueil de Loisirs avec l'enfant (si la personne n'est pas signalée sur la fiche réservation).

VII - Encadrement

Il se fait dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation. L'équipe pédagogique est composée de personnels qualifiés et diplômés (cf. SDJES)

VIII - Sécurité & hygiène

Le médecin de service, médecin des pompiers ou celui de la famille sera amené à intervenir dans tout problème de santé, pour toute urgence. C'est pourquoi il est impératif de remplir et de signer la fiche sanitaire.

En cas de problème, le personnel de l'Accueil de Loisirs, non autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents et le médecin.

Veillez par ailleurs à la mise à jour des vaccins.

IX- Divers

L'accueil de Loisirs n'est pas responsable des vêtements ou effets personnels perdus, volés ou détériorés. Il est conseillé de ne donner aux enfants ni objets précieux (bijoux, cartes à jouer, jeux électroniques, ...), ni argent.

X - Tarifs

| Tarifs Accueils de loisirs 2024 Isigny-Omaha Intercom (IOI) | | | | | |
|--|-----|---------------------------------------|--|-----------------------|---------------------------|
| Quotient familial | | Mercredi 1/2 journée sans repas | Mercredi 1/2 journée avec repas* | Journée sans repas | Journée avec repas* |
| Tranche A | IOI | 3,50 € | 7,50 € | 7,00 € | 11,00 € |
| Tranche B | IOI | 4,00 € | 8,00 € | 8,00 € | 12,00 € |
| Tranche C | IOI | 4,50 € | 8,50 € | 9,00 € | 13,00 € |

| Tarifs Accueils de loisirs 2024 Hors Isigny-Omaha Intercom (Hors IOI) | | | | | |
|--|----------|---------------------------------------|--|-----------------------|---------------------------|
| Quotient familial | | Mercredi 1/2 journée sans repas | Mercredi 1/2 journée avec repas* | Journée sans repas | Journée avec repas* |
| Tranche A | Hors IOI | 4,55 € | 8.55 € | 9,10 € | 13.10 € |
| Tranche B | Hors IOI | 5,20 € | 9.20 € | 10,40 € | 14.40 € |
| Tranche C | Hors IOI | 5,85 € | 9.85 € | 11,70 € | 15.70 € |

*Tarif d'un repas : 4 €

LA GRATUITÉ POUR LA GARDERIE

Le 27 août 2024



Le Président
Patrick THOMINES

Les Parents
(ou responsables légaux)